

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE
CONSEILLER TERRITORIAL PRINCIPAL DES ACTIVITE PHYSIQUES
ET SPORTIVES**

SESSION 2020

ÉPREUVE DE REDACTION D'UN COMPTE-RENDU

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'un compte rendu d'une conférence ou d'une réunion à partir de documents écrits, oraux ou audiovisuels portant sur les activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 19 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes conseiller territorial principal des activités physiques et sportives à la direction des sports de la ville d'Admiville.

Votre directeur vous demande de rédiger, en prenant en compte l'ensemble des éléments du dossier, le compte rendu des débats et interviews autour de la politique sportive, de la nouvelle gouvernance et du sport scolaire.

Liste des documents :

Document 1 : « Politique sportive » - Compte rendu analytique officiel - *Sénat* - réunion du 29 octobre 2019 – 8 pages.

Document 2 : « interview de Frédéric PACOUD : « Il faut promouvoir un urbanisme favorable au sport » » - propos recueillis par Léna Jabre et Gabriel Zignani- *la gazette des communes* - 28 octobre 2019 – 2 pages

Document 3 : « Interview de Jean-Michel BLANQUER : « Dynamiser le sport scolaire » » - Olivier Navarranne - *Sportmag.fr* - 30 octobre 2019 – 7 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

urgent que notre pays s'engage dans une politique sportive volontariste.

La préparation des Jeux olympiques est l'occasion de replacer le sport au cœur de nos politiques publiques et il n'y aurait rien de pire que d'organiser les jeux en oubliant de replacer le sport au cœur du quotidien des Français. Cet événement est un formidable appel d'air ! Il faudra que l'héritage soit fructueux. La nouvelle agence du sport est une bonne initiative : donner les moyens aux acteurs du sport de débattre des enjeux et de définir des projets sportifs est d'un intérêt indéniable.

Quelle politique sportive voulons-nous pour la France ? Le sport est une politique publique trop souvent reléguée au second plan, même si nous assistons régulièrement à des déclarations d'amour au sport français. Nous attendons la transposition des paroles en actes.

Une politique publique nécessite d'abord un budget. Or le sport représente moins de 0,3 % du budget de l'État. En 2017, le budget du programme 219 était de 517,4 millions d'euros ; en 2020, il sera de 458,7 millions d'euros. C'est un très mauvais signal envoyé au monde sportif qui est déjà inquiet dans cette période de forte instabilité.

La politique du sport concerne trois domaines : celui du sport pour tous, celui du haut niveau et celui du sport professionnel. Je ne m'attarderai pas sur ce dernier, objet d'une loi de février 2017 adoptée au Sénat à l'unanimité chargée de lui redonner sa compétitivité et dont nous observons les premiers effets. Il reste encore du chemin à parcourir pour que le sport français ne soit pas pénalisé au niveau international : formation, gestion des infrastructures, accompagnement de la reconversion, lutte contre le piratage des compétitions sportives, attractivité fiscale, préservation de l'éthique des paris, tabou de la loi Évin et hypocrisie de la législation, quand l'alcool de deuxième catégorie est interdit à la vente au grand public dans les stades, mais disponible dans les loges, banni lors des compétitions françaises mais consommé dans les compétitions internationales... Ce sont autant de chantiers à poursuivre.

La politique sportive, c'est aussi le soutien au haut niveau des athlètes qui nous représentent et nous font rêver. Votre prédécesseur a annoncé un objectif de 80 médailles ; où en sommes-nous aujourd'hui ? Un système de bourses avait été évoqué : où en sommes-nous aujourd'hui ?

Où en est l'accompagnement des sportifs dès le plus jeune âge ? Il est regrettable que les aménagements d'études pour les sportifs de haut niveau soient si peu soutenus.

Le dispositif d'accompagnement des sportifs de haut niveau - le Pacte de performance - a fait ses preuves, il mérite d'être amplifié. Quelques difficultés fiscales avaient été levées l'an dernier par le Sénat.

Politique sportive

M. le président. – L'ordre du jour appelle un débat sur la politique sportive, à la demande du groupe Les Républicains.

M. Michel Savin, pour le groupe Les Républicains. – *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur quelques travées du groupe UC)* Plus vite, plus haut, plus fort : c'est la devise proposée en 1894 par Pierre de Coubertin à la création du Comité international olympique.

Quatre ans et demi avant que la France accueille le monde, pour les Jeux olympiques de Paris 2024, il est

Hélas, elles subsistent. Nous espérons que vous nous soutiendrez cette année.

De multiples questions éthiques se posent sur le soutien au sport féminin et au handisport ; sur le retour au plus haut niveau des athlètes ayant eu un enfant ; sur la lutte contre les abus sexuels. Nous formulons des propositions.

Le rôle des conseillers techniques sportifs (CTS) est essentiel. Le Sénat a joué un rôle majeur dans la résolution de la crise, au printemps dernier. Madame la ministre, vous avez annoncé dans *Le Dauphiné libéré* vouloir prendre le temps de la discussion avec les CTS et les fédérations ; c'est une position plus souple qu'en juin, je m'en félicite.

Le système sportif français est basé sur une solidarité forte entre le sport professionnel, le sport de haut niveau et le sport pour tous. Des dispositifs fiscaux tels que la taxe Buffet et les taxes sur les paris sportifs ont été créés pour cela. Plafonnés, ils ne permettent plus de faire bénéficier au sport de l'incroyable augmentation de la valeur économique du secteur. C'est regrettable. Je soutiens les députés qui ont voulu augmenter de 15 millions d'euros le budget de l'Agence nationale du sport (ANS) ; vous avez demandé une seconde délibération au milieu de la nuit. Quel mépris !

Nous avons besoin d'une politique sportive ambitieuse qui accompagne nos concitoyens tout au long de la vie, de l'école à l'Ehpad. La France doit se doter d'une politique ambitieuse alors que les maux liés à la sédentarité progressent. Il est urgent de permettre à chacun d'avoir une pratique sportive.

Mme Françoise Gatel. – Très bien !

M. Michel Savin. – Le Sénat est à vos côtés pour faire de la France une nation sportive. Pour paraphraser le président de la République, il est temps de passer des paroles aux actes. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; Mme Françoise Gatel applaudit également.*)

Mme Roxana Maracineanu, ministre des sports. – Je suis heureuse de dialoguer avec vous sur ce thème. C'est l'occasion de faire un point, un an après mon arrivée au Gouvernement.

J'ai fait du dialogue le fil rouge de ma méthode. L'an passé, on parlait de démantèlement du ministère, on disait que le budget baisserait, que l'ANS ne verrait jamais le jour. Ces craintes ont été démenties. Le budget exécuté en 2018 a même permis de constater une dépense publique en faveur du sport inédite depuis dix ans.

L'État se mobilise pleinement pour Paris 2024 : le budget du sport augmente de 9,8 %, ce qui montre que le sport français a convaincu.

Ensemble, avec le mouvement sportif, les collectivités, les parlementaires, les agents du ministère, nous avons démontré que nous étions en mouvement.

Cet engagement est le fruit d'une conviction : le sport est un bien commun ; il favorise l'épanouissement personnel et le plaisir, mais aussi l'apprentissage du dépassement de soi, de la confiance, de la solidarité, du lien social. C'est une marche vers la citoyenneté. Le sport crée de la valeur, de l'emploi, insère et réinsère, participe au rayonnement de notre pays. C'est en ce sens que je mène des politiques par et pour le sport.

Avec l'Éducation nationale, je travaille à un nouveau parcours sportif. Je pourrais également citer le plan « Aisance aquatique » de lutte contre les noyades, ou le plan « Savoir rouler à vélo », ou les actions en faveur du sport féminin.

Le sport est bon pour soi, pour la santé, pour l'éducation, pour le lien social, pour le vivre ensemble, pour le travail et l'emploi, pour notre économie, pour nos entreprises et pour le tourisme. Il ne se réduit pas aux crédits de mon ministère. Nous voulons faire respirer le sport partout dans la société. Par exemple, le programme de recherche dédié à la haute performance est doté de 20 millions d'euros sur cinq ans, soit 4 millions d'euros par an, bien plus que les 500 000 euros dont disposait jadis l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Insep).

Les contrats de ville comporteront un volet pour l'action sportive à vocation d'inclusion sociale et territoriale.

Dernier exemple, un plan d'investissement d'avenir apporte 55 millions d'euros au développement des éco-générateurs et des innovations dans le sport.

L'engagement du Gouvernement est aussi manifeste dans son soutien plein et entier à Paris 2024. Les délais et les budgets seront tenus et des équipements nouveaux fournis. Paris 2024 fédère et mobilise le sport français ; il réunit l'ensemble du monde sportif amateur, l'énergie des bénévoles, la passion des formateurs et encadrants, les organisations représentatives d'employeurs et de salariés. Cette « équipe de France du sport » sera réunie au sein de l'ANS, qui porte une passion commune.

En 2019, les collectivités territoriales auront soutenu près de 250 dossiers de subventions à des équipements sportifs pour 54 millions d'euros.

Avec l'ANS, près de 90 millions d'euros seront consacrés au sport de haut niveau. Nous déployons progressivement une nouvelle vision du soutien à nos athlètes et à leurs accompagnants avec de nouvelles aides plus importantes, plus justes, mieux ciblées, notamment grâce au *Sports data hub* qui permettra, par les comparaisons internationales, d'optimiser les performances sur la route de Tokyo, Pékin et Paris.

Un prochain projet de loi sur le sport, présenté au premier semestre 2020, aura pour vocation de développer la pratique sportive, simplifier et fluidifier le rapport des associations sportives avec les pouvoirs publics, rendre la France plus attractive et dynamique

dans le secteur de l'économie du sport, et d'accroître l'éthique et la régulation du sport. (*Applaudissements sur les travées du groupe LaREM ; Mme Françoise Gatel applaudit également.*)

M. Jean-Jacques Lozach. – Dans son étude annuelle pour 2019, le Conseil d'État plaide pour la préservation de la place de l'État dans la définition de la politique du sport. Création d'une ANS où l'État n'est qu'une des quatre parties prenantes, faiblesse du budget du ministère, refus du dé plafonnement des taxes affectées au Centre national pour le développement du sport (CNDS) puis à l'ANS, transfert des conseillers techniques sportifs vers les fédérations, restructuration des services extérieurs de l'État dans le cadre du programme Action publique 2022, fusion des inspections générales : l'État ne semble plus être l'acteur qui impulse les stratégies et les dynamiques du sport.

Certains prophétisent la disparition du ministère après 2024. Leurs inquiétudes sont-elles justifiées ? L'État n'est-il plus qu'un simple partenaire financier et non un stratège ? Le projet de loi sur le sport tranchera-t-il entre les options institutionnelles et administratives envisageables ? Laissera-t-il à l'État un rôle central compatible avec une plus grande responsabilisation du mouvement sportif mais aussi la reconnaissance du rôle des collectivités et l'implication souhaitée du monde économique ?

Les collectivités territoriales sont, depuis la décentralisation, les premiers financeurs du sport en France. Comment fonctionneront les conférences régionales du sport et les conseils territoriaux ? Quelles seront les ressources de ces instances ?

Mme Roxana Maracineanu, ministre. – Je salue la grande première que constitue une étude annuelle du Conseil d'État sur le sport. Elle souligne la force du sport français et du modèle dans lequel l'État a délégué aux fédérations l'organisation des compétitions et a choisi de garder la main sur le haut niveau *via* des fonctionnaires auprès d'elles et *via* également l'Insep.

Ce modèle a facilité l'émergence du sport de haut niveau et le développement des pratiques sportives. L'expertise étatique présente dans les fédérations a aussi facilité l'accueil de grands événements sportifs sur nos territoires - des vitrines qui donnent envie aux jeunes.

Cette expertise s'est aussi étendue au développement des pratiques, pour agrandir le vivier du haut niveau mais aussi pour répondre à des priorités telles que la préservation de la santé de nos concitoyens et la cohésion sur nos territoires d'accueil des différentes vagues d'immigration.

L'étude du Conseil d'État rappelle que la loi NOTRe a permis aux collectivités territoriales d'investir davantage dans le sport. Les pratiques sportives ont changé. De plus en plus d'entreprises cherchent, elles aussi, à développer le goût du sport. Le Conseil d'État

a salué notre modèle de gouvernance partagé incarné par l'ANS, qui fait l'unanimité parmi les collectivités territoriales.

Ma priorité sera de travailler sur la déclinaison territoriale. Reste aux fédérations à prendre leur part ; les entreprises, elles, sont convaincues. La création de l'ANS sous forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), le 24 avril dernier, confirmé par la loi et amendé par vos soins, vise à répondre à l'enjeu de mieux faire ensemble.

Mme Mireille Jouve. – Depuis 2011, deux types d'arrêtés de restriction et d'interdiction de déplacement de supporters peuvent être mis en œuvre. Les arrêtés pris en ce sens se sont multipliés depuis. Si seulement quatre matchs ont été touchés lors de la saison 2011-2012 de la ligue 1 de football, 102 rencontres l'ont été la saison dernière. Cela entraîne une sursollicitation de nos forces de l'ordre dont les moyens humains peuvent faire défaut ailleurs.

L'accueil des supporters visiteurs doit être la norme. Les arrêtés de restriction ou d'interdiction, pris très tardivement sont très dommageables. Quelles évolutions sont prévues dans ce domaine ?

M. Alain Dufaut. – Allez l'OM ! (*Sourires*)

Mme Roxana Maracineanu, ministre. – Avec Laurent Nunez, j'ai évoqué en septembre cette situation difficile, avec une interdiction de déplacement qui devient la norme. J'ai bien conscience des difficultés. Il faut mieux expliquer les décisions, mieux anticiper la tenue des matchs, mieux reconnaître le rôle des supporters référents, mieux coordonner les ministères des Sports et de l'Intérieur.

Les supporters doivent être considérés comme des acteurs majeurs. Hier, s'est tenue la plénière de l'instance nationale du supportérisme, en présence des députés Mme Buffet et de M. Houlié, qui travaillent à une mission parlementaire sur ce sujet.

Nous avons pu annoncer l'élaboration d'une circulaire aux préfets, qui reprend toutes les préconisations décidées ensemble pour mettre en place un tour de table avec tous les acteurs, bien en amont de ces matchs à risques.

Il ne faut plus banaliser les interdictions strictes de déplacements, auxquelles il faut préférer des déplacements encadrés et sécurisés.

Mme Mireille Jouve. – Merci pour ces explications qui me conviennent.

M. Didier Rambaud. – Chaque année est marquée par son lot de drames liés aux noyades. Près de 1 960 noyades ont été recensées pour le seul été 2018, dont 597 suivies par un décès. Le Premier ministre a souhaité que les ministères de l'Éducation nationale et des Sports s'en saisissent.

Il est regrettable que les jeunes enfants soient trop souvent exposés dans les piscines familiales.

Madame la ministre, vous penchez pour un apprentissage précoce, vers 4 ans. Où en est-on de l'expérimentation ? Il faut créer une compétence « savoir flotter » et coordonner les plans tels que le « Savoir nager » de l'Éducation nationale et le « J'apprends à nager » du ministère des Sports, sans oublier l'intervention des familles. Mais d'autres publics sont concernés : seniors ou adolescents. Comment coordonnerez-vous ces actions ?

Mme Roxana Maracineanu, ministre. – Oui, les enfants sont les premières victimes de noyades. Notre plan « Aisance aquatique » vise à en réduire le nombre, trop important chaque année.

La petite enfance est encore trop peu concernée. Des tutoriels sont diffusés par le ministère des Sports en direction des parents. Nous incitons à la construction d'équipements adaptés.

Nous envisageons la refonte et le réenchantement du métier de surveillant de baignade et de maître-nageur sauveteur.

Grâce au plan « Aisance aquatique », les enfants devront apprendre à flotter, à se mettre sur le dos pour se reposer, à appeler à l'aide, voire à s'extraire de la piscine. En une ou deux semaines, les enfants devront avoir acquis ces compétences.

Je n'oublie pas les seniors et les adolescents, également concernés. Une partie des dispositions seront orientées l'an prochain vers les plus de 60 ans, aussi touchés que les jeunes enfants.

Mme Céline Brulin. – Sans attendre le rapport que vous avez commandé à MM. Cucherat et Resplandy-Bernard sur les CTS, je vous exprime la vive inquiétude de mon groupe au Sénat et celle du milieu sportif tout entier quant au détachement d'office de ces acteurs incontournables mais aussi quant à la remise en cause inacceptable du rôle de l'État. Les inégalités entre fédérations seraient aggravées puisque seules celles capables de les prendre en charge financièrement en bénéficieraient.

Un big bang n'est pas pertinent à l'approche des grandes échéances internationales. Le Conseil d'État dans son rapport du 16 octobre préconise de passer par l'ANS pour la rémunération des CTS, dans les fédérations qui n'arrivent pas à en assumer le coût. La Cour des comptes prône une nouvelle logique d'affectation, au risque d'une politique favorisant les sports qui ont le moins besoin de soutien.

Mme Roxana Maracineanu, ministre. – À cinq ans des Jeux olympiques, c'est notre responsabilité collective de faire mieux en analysant nos forces et nos faiblesses. C'est dans ce cadre que nous avons transformé notre modèle en créant l'ANS et en renforçant les responsabilités des fédérations. Nous voulons remettre les clubs sportifs au cœur du projet. Il faut capter les Français qui ne pratiquent aucun sport.

J'ai tenu un dialogue ouvert, sans tabou, pour que chacun puisse être force de proposition. Nous avons

besoin de solutions innovantes. Le 21 mai dernier, j'ai proposé que le repositionnement des CTS prenne une nouvelle forme. C'est pourquoi j'ai confié le rapport dont vous avez parlé à MM. Alain Resplandy-Bernard et Yann Cucherat, lui-même CTS. J'attends le résultat de leur mission pour vous en dire plus.

M. Dany Wattebled. – La politique sportive est entrée dans une période charnière, à l'approche des Jeux olympiques et avec la création de l'ANS, approuvée cet été par le Sénat.

Ce fut un événement incontournable pour toutes les fédérations et une réorganisation majeure pour tous les acteurs du sport. Une question se pose : celle des moyens mobilisés. De prime abord, aucune raison de s'inquiéter : les crédits ont été doublés en cinq ans. Mais alors que les premières dépenses pour les infrastructures des Jeux olympiques seront engagées en 2020, les acteurs locaux se demandent si le prochain budget bénéficiera à tous les territoires et à tous les sports.

Je ne reviens pas sur les CTS, toujours inquiets.

Alors que certaines fédérations sportives voient leurs adhérents se multiplier, d'autres se dépeuplent. Or, sans elles, nous n'atteindrons pas l'objectif de 40 médailles. Quels mécanismes de péréquation prévoyez-vous pour les fédérations ?

Mme Roxana Maracineanu, ministre. – Nous avons changé les critères financiers. Avec l'ANS, ce n'est plus le nombre de licenciés, mais les projets de développement des pratiques qui seront pris en compte pour le financement des fédérations. Avant, les fédérations peinaient à percevoir ce que les associations faisaient sur le terrain. Grâce à l'ANS, il y aura une vraie politique de développement pour les fédérations qui s'engageront sur des projets ambitieux, avec une vraie vision de leur déploiement territorial.

Conscients de l'importance des agents de l'État dans les fédérations, nous voulons cependant réformer, tout en prenant en compte le degré de maturité et d'indépendance de chaque fédération.

M. Dany Wattebled. – Le sport est un élément fort de notre cohésion sociale. Le sport, c'est la santé ; il devrait être remboursé par la sécurité sociale !

Mme Françoise Gatel. – Très bien !

M. Claude Kern. – Notre système original de responsabilité partagée entre l'État, les collectivités territoriales et le mouvement associatif permet de développer le sport pour tous, mais aussi le sport de haut niveau, sans négliger l'aspect social. Le Conseil d'État, dans son dernier rapport, constate que les collectivités territoriales sont devenues les premières contributrices au financement des pratiques, sans que leur rôle soit reconnu.

Aujourd'hui, alors que nous impulsions une nouvelle gouvernance, avec l'ANS, il faut se donner les moyens de réussir cet ambitieux virage qui doit favoriser la coordination entre les politiques sportives au niveau

national et territorial, dans un esprit de concertation, de mobilisation et de proximité.

Cela ne pourra passer que par une organisation très décentralisée. La gouvernance territoriale ne doit pas être un simple reflet de l'orientation nationale de l'ANS. Nous regrettons la position timorée de l'Assemblée nationale qui n'a pas voulu faire présider les conférences régionales par une personnalité élue par les représentants des collectivités territoriales ou du mouvement sportif.

Le secrétariat de la conférence régionale des sports et de la conférence des financeurs devrait être organisé par les collectivités territoriales dans le cadre de compétences partagées. À l'heure où le décret d'application de la loi du 1^{er} août 2019 est sur le point d'être publié, quelle est votre position ? (*Applaudissements sur les travées du groupe UC et sur plusieurs travées du groupe Les Républicains*)

Mme Roxana Maracineanu, ministre. – Vous étiez rapporteur de la loi sur l'ANS. Le rôle de cette agence sera d'assurer la cohérence entre fédérations et acteurs locaux, au sein des conférences régionales des sports.

Nous travaillons actuellement à la rédaction des trois décrets qui régleront l'organisation territoriale de l'Agence. Dans sa déclinaison territoriale, l'ANS veillera à la cohérence entre les projets sportifs territoriaux et les projets sportifs des fédérations. Pour cela, nous instaurerons une conférence régionale du sport qui comprendra les représentants de l'État, les collectivités territoriales, le mouvement sportif, le monde économique et les usagers des territoires. Elle élaborera un projet sportif de territoire tenant compte des spécificités locales tout en restant cohérent avec les objectifs nationaux. La conférence régionale du sport instituera une ou plusieurs conférences des financeurs du sport.

Des contrats pluriannuels d'orientation préciseront les actions, les ressources humaines et financières et les moyens matériels consacrés aux projets présentés. C'est la logique du guichet unique du sport.

Nous travaillons à la rédaction de trois décrets. Nous divergeons sur certains sujets, tels que la répartition des postes et l'autonomie attribuée aux acteurs locaux. Mais je suis confiante, nous parviendrons à mettre tout cela en place.

M. Stéphane Piednoir. – La pratique d'une activité physique participe à l'épanouissement de l'enfant et à sa réussite scolaire. Elle prévient l'obésité, la sédentarité, elle crée des vocations et incite à pratiquer le sport tout au long de la vie. Mais cela nécessite une implication de l'école.

Un récent rapport de la Cour des comptes pointe des faiblesses de structuration opérationnelle et d'évaluation de l'enseignement et souligne le manque d'une stratégie globale partagée par tous. Par exemple, les trois heures d'EPS hebdomadaires ne sont pas correctement appliquées dans l'ensemble

des établissements et aucun contrôle n'est effectué ; il n'existe aucune continuité éducative entre le premier et le second degré.

Les Jeux olympiques sont un formidable levier pour susciter l'engouement pour la pratique physique. Quelles actions menez-vous pour améliorer l'organisation du sport à l'école ? (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; Mme Évelyne Perrot applaudit également.*)

Mme Roxana Maracineanu, ministre. – Mon arrivée tardive à la tête du ministère a empêché une vraie collaboration avec Jean-Michel Blanquer sur le projet de loi pour l'école de la confiance, mais je vous invite à formuler des propositions pour le projet de loi sur le sport que je vous présenterai au prochain semestre.

Le constat est dramatique : les enfants sont moins en forme qu'il y a quarante ans. Ils souffrent de pathologies liées à l'inactivité.

Ma priorité, c'est l'école élémentaire, où tout se joue. Nous devons instaurer des rituels sportifs.

Nous avons passé une convention entre les ministères de l'Éducation nationale et du Sport et quatorze fédérations sportives. Nous allons développer les interventions des clubs et associations sur le temps scolaire.

Nous construisons un parcours éducatif et sportif de la maternelle à l'université valorisant toutes les actions et les compétences, du plan « Aisance aquatique » jusqu'au bénévolat dans les associations, qui favorisera l'insertion professionnelle.

Mme Sylvie Robert. – Au cours des trente dernières années, la professionnalisation des sports de haut niveau, vertigineuse, s'est accompagnée d'un essor de l'écosystème, avec le passage entre 1995 et 2016 de 3 à 25 chaînes diffusant des compétitions. Aujourd'hui, ces dernières retransmettent plus de 95 % du volume horaire dédié au sport. Alors que les droits de retransmission télé bondissent et que les ressources de France Télévisions baisseront de 160 millions d'euros d'ici 2022, il n'est pas étonnant que le budget consacré au sport par ce groupe soit passé de 230 millions d'euros en 2016 à 192 millions d'euros en 2019.

On peut craindre que certaines compétitions sportives telles que Roland-Garros ou le Tour de France, qui constituent pourtant l'identité sportive de France Télévisions, échappent au service public.

Pourtant, les chaînes du groupe ont diffusé 132 disciplines en 2018 et présenté avec succès le sport féminin.

Madame la ministre, élargirez-vous la liste des compétitions sportives d'importance majeure, notamment pour une meilleure exposition du sport féminin ? Autoriserez-vous la réintroduction exceptionnelle de la publicité après 20 heures, lorsque

le service public diffuse du sport ? (*M. Michel Savin approuve*)

Mme Roxana Maracineanu, ministre. – Avec Franck Riester, nous souhaitons élargir la liste des compétitions protégées. Nous consultons en ce moment, et agissons en parallèle en faveur du sport féminin, sur le retour à la compétition après la grossesse par exemple. Toutes les bonnes volontés sont bonnes à prendre.

Mme Françoise Gatel. – Les bénéfices de la pratique du sport sur la santé sont indiscutables : elle réduit de 30 % la prévalence des maladies cardiovasculaires et de 27 % celles des cancers du sein et du côlon. La loi de 2016 permettant aux médecins de prescrire une activité physique est une avancée majeure, mais l'absence de remboursement par la sécurité sociale fait obstacle à son développement.

Je me réjouis donc de la création, dans le prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale, d'un parcours de soins, pris en charge par l'assurance maladie, pour ceux qui ont subi un cancer. Cependant, l'enveloppe de 10 millions d'euros ne financera pas une activité, mais seulement un bilan. À moyen terme, ce type de mesures est pourtant source d'économie pour l'assurance maladie. Or les initiatives locales sont fragilisées par le manque de visibilité financière. Ce crédit a-t-il vocation à être pérennisé et à monter en charge ? (*Mme Nadia Sollogoub applaudit.*)

Mme Roxana Maracineanu, ministre. – Cette avancée n'est qu'une première étape vers une stratégie sport-santé. Nous travaillons main dans la main avec Mme Buzyn. Cette enveloppe de 10 millions d'euros aura un effet levier pour valoriser les dynamiques territoriales. Le ministère des Sports signera prochainement une convention pour encourager les mutuelles à cofinancer ce parcours d'activités physiques à visée thérapeutique. Nous accompagnons la labellisation de 500 maisons sport-santé destinées à encourager une activité physique adaptée pour tous les publics. Le sport est aussi un élément clé de la politique de prévention.

Mme Florence Lassarade. – Le cancer pèse lourdement sur les Français : 322 000 nouveaux cas recensés en 2018, 137 000 décès. Quelque 4 millions de personnes ont ou ont eu un cancer. De nombreuses études montrent l'effet positif de l'activité physique pour améliorer la qualité de vie, limiter les effets secondaires des traitements et réduire le risque de récurrence - jusqu'à 50 % pour le cancer du sein. Or 53 % des malades ont réduit ou cessé leur activité sportive dans les cinq ans suivant un cancer. Il faut donc encourager les personnes en rémission à pratiquer une activité physique adaptée à leur état. Cependant, aucune prise en charge de cette activité, notamment pour les malades du cancer du sein n'est prévue. Que comptez-vous faire ? Quelles sont les formations dispensées aux éducateurs sportifs qui s'occupent des malades ? Disposez-vous de données chiffrées ? (*M. Michel Savin applaudit.*)

Mme Roxana Maracineanu, ministre. – Dans les instituts spécialisés sur le cancer, j'entends souvent qu'une activité physique est indispensable pour que le corps puisse supporter des traitements très forts. L'activité physique est aussi un facteur de prévention important. Les maisons sport-santé sont un outil utile et nous allons labelliser un maximum d'initiatives locales. Le PLFSS proposera le remboursement d'un bilan pour déterminer l'activité physique la mieux adaptée. Beaucoup de fédérations dispensent des formations à destination des éducateurs : nous les accompagnons et veillons à créer des passerelles entre les mondes de la santé et du sport.

Mme Florence Lassarade. – La théorie est vertueuse ; je puis témoigner que la pratique l'est moins. Le bilan proposé dans le cadre du parcours de soin est intéressant mais dérisoire au regard des enjeux. L'effort doit être plus important. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; Mme Nadia Sollogoub applaudit également.*)

M. Christian Manable. – Le transfert des CTS aux fédérations est une très mauvaise nouvelle pour les agents, pour les fédérations, pour le sport de haut niveau et pour tout le modèle sportif français. Les 1 600 CTS sont un maillon essentiel, ils font vivre tant le sport de masse, vivier du sport amateur. Ils sont le relais des fédérations, détectent les champions de demain.

Les petites fédérations n'auront pas les moyens d'absorber ce transfert et devront faire face à une forte hausse de leur masse salariale. Comment éviter dans ces conditions la hausse du prix de la licence qui portera préjudice au sport amateur ?

Par son empressement irrationnel à se séparer des CTS, le Gouvernement déstabilise en catimini le modèle sportif français et met à mal la démocratisation du sport !

Mme Roxana Maracineanu, ministre. – La réforme que nous menons ne se fait pas dans l'empressement ni la précipitation. Elle a été mal comprise, nous l'avons revue en privilégiant l'approche métier, en associant les fédérations à la transformation du modèle.

Le métier d'entraîneur n'a jusqu'ici pas été suffisamment considéré, or la moitié des CTS sont entraîneurs des équipes de France. Avant de considérer leur statut, nous devons considérer leur métier et leurs missions. Nous n'imaginons pas mettre en péril le sport français à un an des Jeux olympiques. Nous proposons une nouvelle gouvernance pour adapter les ressources humaines disponibles à ce nouveau modèle.

M. Jean-Raymond Hugonet. – (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*) Le piratage des compétitions sportives a explosé : selon la Hadopi, 17 % des internautes regardent des compétitions sportives en *streaming*, sur des sites

pirates, ce qui est désastreux pour les fédérations et le sport amateur, privés des retombées. Ce pillage, qui correspond à un détournement de 100 millions d'euros par an, affaiblit tout l'écosystème du sport français.

À ce jour, il n'existe aucun moyen pour fermer les sites comme en Grande-Bretagne. Comment garantir la protection des droits sportifs quand les procédures prennent plusieurs mois ? Les pirates ont un temps d'avance sur les parades techniques et juridiques. En effet, le juge saisi ne sera pas en mesure d'intervenir rapidement à l'encontre des sites miroirs. Comment renforcer le dispositif de l'article 30 de la future loi Audiovisuel pour qu'il soit opérationnel ? *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)*

Mme Roxana Maracineanu, ministre. – J'ai travaillé avec Franck Riester à cette mesure de la loi Audiovisuel qui vise à combattre le piratage des compétitions sportives et à prendre en compte les exigences du sport. Le manque à gagner est évalué à 500 millions d'euros pour les télévisions payantes et à 100 millions d'euros pour les organisateurs d'événements sportifs. Je connais les travaux du Sénat sur le sujet. Nous avons mené un important travail interministériel, en transparence et en concertation avec les acteurs du sport et l'association de lutte contre le piratage des programmes sportifs.

Il faut aller plus loin, pouvoir saisir le juge en amont pour demander le blocage d'un site. Il faut aussi responsabiliser les fédérations internationales. C'est un pas de plus vers une désacralisation du concept de neutralité absolue du Net et pour la préservation du modèle économique des compétitions sportives.

M. Olivier Paccaud. – *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)* Je veux parler de la ruralité. Sur les trois quarts du territoire national, EPS signifie non pas « éducation physique et sportive » mais « environnement parcimonieux et sous-doté ». Peu de piscines ou de murs d'escalade dans nos campagnes, même si les collectivités territoriales font de leur mieux ; le conseil départemental de l'Oise a, depuis dix ans, construit des équipements sportifs de proximité (ESP), les City stades, dans 150 petites communes.

À Beauvais, ville préfecture, les enfants peuvent pratiquer tir à l'arc, escrime, volley, tennis, athlétisme. Le Gouvernement se gargarise du dédoublement des classes en REP, mais que fait-il pour le sport dans les territoires ruraux ? La réserve parlementaire, tant décriée, manque cruellement. Ne me parlez pas du Fonds pour le développement de la vie associative dont les critères d'attribution sont trop flous pour être efficaces. Comment comptez-vous remédier à cette injustice territoriale ? *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; Mme Nadia Sollogoub applaudit également.)*

Mme Roxana Maracineanu, ministre. – Nous voulons déployer nos politiques sportives dans les QPV et les ZRR...

M. Jean-François Husson. – Il n'y a pas que cela !

Mme Roxana Maracineanu, ministre. – ... afin de développer la pratique sportive partout sur le territoire, dans une logique de subsidiarité. L'ANS développe une politique ambitieuse au profit des territoires qui s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda rural. Un soutien à l'emploi sportif est prévu dans les territoires carencés, ainsi que dans les territoires ultramarins.

La nouvelle gouvernance de l'ANS privilégiera l'action au plus près des territoires ; région par région, département par département, chaque territoire pourra faire valoir son projet. Le Gouvernement est très attentif à ces territoires oubliés. *(M. Jean Boyer s'exclame.)*

Mme Nicole Duranton. – En novembre 2018, vous avez présenté au Premier ministre un projet pour développer la pratique sportive et relever le défi des Jeux de 2024. L'ANS a été créée pour mieux coordonner les acteurs, autour de parlements du sport et de conférences des financeurs. Parallèlement, certaines régions ont déjà élaboré des schémas régionaux de développement du sport, comme les régions Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes ou Nouvelle-Aquitaine.

Jean Castex, président de l'Agence et délégué interministériel aux Jeux olympiques, pilote l'avancée de chaque région. Or les différences sont patentées tant dans les modèles d'organisation que dans le niveau d'avancement. Si les fédérations se réjouissent d'être sorties de la tutelle étatique, il reste à garantir une évolution cohérente et coordonnée des déclinaisons locales de l'ANS. *(M. Michel Savin applaudit.)*

Mme Roxana Maracineanu, ministre. – C'est le challenge qui nous attend cette année. La direction, nous la construisons ensemble. Avec Jean Castex et Frédéric Sanaur, nous nous rendons dans le Grand Est où sera expérimentée la conférence régionale. La nouvelle gouvernance du sport doit pouvoir se décliner à l'échelle d'une commune et associer tous les acteurs. L'état d'avancement diffère selon les territoires ? Tant mieux, car l'objectif était de s'adapter aux spécificités de chacun. Le rôle de l'État est de veiller à ce que tous bénéficient de la même expertise.

M. Jacques Groperrin. – Je voulais poser une question sur le MMA, mais vous l'avez réglée, madame la ministre, je vous en remercie.

Depuis leur création par le général de Gaulle en 1960, à la suite de piteux résultats aux Jeux olympiques, les missions des fédérations ont évolué. Elles contribuent, avec leurs bénévoles, à lutter contre la désertification des zones carencées, urbaines comme rurales.

Or le budget de l'État consacré au sport, s'il augmente, ne tient pas assez compte des variations de contenu et de l'impact des Jeux de 2024.

La taxe Buffet, la taxe sur la Française des jeux et la taxe sur les paris pourraient être déplaçonnées pour

financer équipements sportifs ou emplois associatifs. L'État délègue aux fédérations une politique publique mais prélève des revenus sur leurs activités. On ne peut raisonnablement ponctionner le sport de la sorte.

Les ressources des fédérations reposent en grande partie sur la licence, mais on ne peut les mettre toutes sur le même plan.

Le sport n'est pas une dépense sèche, mais un investissement à long terme au service de la société. Quel regard portez-vous sur ce sujet et sur les fédérations, qui ont besoin d'être rassurées ?

M. le président. – Vous battez le record du dépassement...

Mme Roxana Maracineanu, ministre. – Nous aurons un débat budgétaire sur des bases solides, avec des crédits en hausse de 9,8 %, soit 65 millions d'euros de plus par rapport à 2019. Le Sénat avait déjà voté l'an dernier un budget en hausse de 15 millions d'euros.

Mais les crédits du sport, comme je l'ai rappelé, ne s'arrêtent pas aux portes de mon ministère. Le sport français aura en 2020 les moyens de ses ambitions : augmentation pour les médaillés de Tokyo et leur encadrement, hausse de 7,5 % du budget dédié à la lutte contre le dopage, déménagement du laboratoire de l'Agence française de lutte contre le dopage, financement de 500 places de formation au brevet professionnel d'éducateur, soutien à la pratique arbitrale par 40 millions d'euros d'exonérations de charges sociales ou fiscales.

M. Alain Dufaut, pour le groupe Les Républicains. – Nous sommes nombreux ici à être attachés au développement du sport en France et travaillons, au sein de la commission de la culture, à la promotion de la pratique sportive.

Madame la ministre, le 3 juillet, vous écriviez dans un courrier sur les CTS qu'il fallait analyser nos forces et faiblesses, interroger nos modalités d'action et nos marges de progrès en adaptant le modèle sportif français. C'est aussi l'ambition de notre assemblée.

Les 44 propositions de notre groupe de travail Sport et société sont à votre disposition.

Il faut ouvrir la pratique sportive à tous et cibler les moyens sur différents publics. D'abord les femmes, ce qui suppose d'accélérer la parité à tous les niveaux ; les habitants des zones rurales, en déficit chronique d'équipements sportifs ; les 2,5 millions de personnes en situation de handicap ; enfin les personnes âgées, qui ont besoin d'un sport adapté à leur âge et sous surveillance médicale. Le sport est un moyen de prévention efficace des maladies chroniques et permet de vieillir plus longtemps en autonomie.

L'activité physique et sportive est un investissement et non un coût. C'est ce qu'il faut expliquer aux idéologues de Bercy.

L'inactivité physique est la première cause de mortalité dans les pays développés, avant le tabagisme. Il suffit de quinze minutes de marche quotidienne pour faire baisser de 15 % la mortalité précoce.

Face à ces défis, il faut une volonté de tous les instants, des évolutions structurelles et des moyens que vous n'avez pas toujours.

Les sénateurs seront toujours à vos côtés pour affirmer l'exigence de développer la pratique sportive pour tous, y compris nos anciens, qui mérite de devenir cause nationale. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC, RDSE et SOCR.*)

La séance est suspendue quelques instants.

FRÉDÉRIC PACOUD

«Il faut promouvoir un urbanisme favorable au sport»

Frédéric Pacoud, maître des requêtes et rapporteur général adjoint de la section du rapport et des études du Conseil d'Etat, détaille pour «La Gazette» l'étude annuelle 2019, intitulée «Le sport: quelle politique publique?».

DATES CLÉS

1^{er} août 2019

Loi n° 2019-812 relative à la création de l'Agence nationale du sport. Destinée à remplacer les instances de concertation existantes, sa gouvernance est partagée entre l'Etat, les collectivités, le monde sportif et les acteurs économiques.

29 octobre 1975

La responsabilité de l'Etat envers le sport est affirmée par la loi n° 75-988 relative au développement de l'éducation physique et du sport.

13 décembre 1960

Création du Conseil national des sports pour «élever le niveau sportif de la nation».

1928

Henry Paté est nommé sous-secrétaire d'Etat chargé de l'éducation physique. Une première.

15 mars 1850

La loi «Falloux», portant sur l'instruction publique, prévoit (art. 23) que l'enseignement primaire «peut comprendre la gymnastique».

➤ Pourquoi choisir la politique du sport comme sujet d'étude?

Le Conseil d'Etat traite régulièrement de politiques publiques dans le cadre de son étude annuelle. C'est le cas cette année. Le sujet peut paraître surprenant, parce qu'on n'imagine pas les conseillers d'Etat traiter du sport. Pourtant, leur activité courante, que ce soit en matière juridictionnelle ou dans le cadre de leur fonction consultative, les amène à traiter régulièrement des questions sportives.

Les acteurs publics doivent-ils s'intéresser au sport?

Le sport est un fait social transverse. Il touche les enjeux d'éducation, de santé, de citoyenneté, d'insertion. Il est vecteur d'émancipation mais il peut aussi receler des comportements qu'il convient de prévenir, comme le dopage ou les violences lors des manifestations sportives. Il existe donc des motifs d'intérêt général suffisamment importants pour que l'Etat et les collectivités territoriales interviennent. Nous pensons que les acteurs publics doivent agir prioritairement en faveur de la démocratisation des pratiques, de la sécurité des sportifs et de l'intégrité du sport.

Le nouveau modèle de gouvernance est-il approprié aux enjeux actuels?

Le gouvernement a décidé, en avril 2019, de créer l'Agence nationale du sport (ANS) qui permet

de mieux prendre en compte les acteurs des instances locales aux côtés de ceux du monde sportif et de la sphère économique. Avant cette réforme, concrétisée par la loi du 1^{er} août 2019, les acteurs du sport étaient dispersés. Nous considérons qu'il fallait rassembler ces différents intervenants pour redonner force et cohérence à la politique publique du sport.

La pleine reconnaissance du rôle des collectivités était indispensable au regard notamment de leur contribution financière à la politique sportive, qui atteint près de 12 milliards d'euros par an, alors que le budget du ministère des Sports ne dépasse pas 400 millions d'euros. Surtout, les collectivités sont celles qui connaissent le

«Nous considérons qu'il fallait rassembler les différents acteurs pour redonner force et cohérence à la politique publique du sport.»

mieux le terrain: ce sont elles qui créent et entretiennent la majorité des espaces où se pratique le sport – tant les équipements sportifs que les chemins de randonnée, les pistes cyclables... Elles sont les mieux à même d'observer les besoins du public et l'évolution des disciplines sportives. Ce sont aussi elles qui connaissent le mieux les implications géographiques, culturelles et historiques des pratiques sportives sur leur territoire. Nous considérons toutefois qu'il revient

à l'Etat de déterminer la politique nationale du sport, conformément à la Constitution.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le sport est une compétence partagée. Faut-il modifier cette disposition?

Pour le Conseil d'Etat, plutôt que de préciser dans la loi l'organisation des compétences des collectivités territoriales en matière sportive, mieux vaut se fonder sur la concertation. De nombreuses régions ont d'ailleurs déjà mis en place des schémas régionaux de développement du sport.

Il appartient, selon nous, aux collectivités d'organiser leurs interventions en matière sportive par la concertation et à l'ANS, dans sa déclinaison territoriale, de veiller à la cohérence entre les projets sportifs territoriaux et ceux des fédérations. La loi du 1^{er} août 2019 prévoit ainsi

l'organisation de conférences régionales du sport et de conférences des financeurs. D'une région à l'autre, des organisations différentes pourront ainsi exister en fonction des politiques conduites par chaque niveau de collectivité, par exemple en assurant l'accès aux équipements sportifs, pour soutenir des actions d'insertion par le sport ou pour s'appuyer sur certaines disciplines pour développer le tourisme et aménager le territoire.



P. MARAIS / LA GAZETTE

Vous insistez beaucoup sur les nouvelles pratiques sportives. Quel doit être le rôle des collectivités ?

Aujourd'hui, les Français font avant tout du sport pour leur bien-être, leur santé, et le contact avec la nature. Nombre d'entre eux s'entraînent de manière autonome, parfois à partir d'un simple tutoriel vu sur leur tablette, en courant dans un jardin public, voire en pratiquant des sports de rue plus acrobatiques comme le parkour.

Les collectivités sont en première ligne pour accompagner ces nouveaux usages, car il faut un environnement propice aux activités sportives. En ville, a-t-on envie de pratiquer la marche ou le vélo s'il n'existe pas de pistes

cyclables ou d'espaces verts ? Les communes rurales aussi se sont saisies du sujet. Certaines transforment d'anciennes voies ferrées en pistes vertes pour permettre aux habitants de faire du vélo ou de se promener en sécurité. Nous proposons que l'Agence nationale du sport élabore des lignes directrices à destination des collectivités territoriales pour promouvoir un urbanisme favorable aux activités physiques et sportives.

Les espaces publics qui sont à la charge des collectivités et qui n'ont pas toujours pour vocation première d'accueillir une activité sportive (tels les parcs, les plages ou les sentiers...) sont un bien commun. Les sports de pleine nature s'ins-

crivent dans un cadre naturel qui doit être préservé. Nous pensons qu'il faut intégrer dans les projets sportifs territoriaux le sport nature comme vecteur de sensibilisation aux politiques environnementales.

Quelles solutions peut-on envisager pour financer cela ?

Nous proposons de réfléchir à une participation au « financement territorial de nouveaux espaces de sport santé » (Fitness), qui consisterait à consacrer un pourcentage du montant des opérations de construction ou d'extension de bâtiments à la création d'espaces d'activités physiques et sportives. ●

Propos recueillis par

Léna Jabre et Gabriel Zignani

Jean-Michel Blanquer : « Dynamiser le sport scolaire »

30 OCTOBRE 2019

Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer œuvre en faveur du développement du sport scolaire. À mi-quinquennat, il tire un premier bilan des actions engagées et dévoile plusieurs pistes pour les mois et années à venir.



Crédit photo : UNSS

Vous avez participé en septembre à la Journée nationale du sport scolaire. Quels sont les enjeux d'un tel rendez-vous ?

En début d'année scolaire il est essentiel de pouvoir redire combien la pratique d'un sport est essentielle pour tous les élèves. Cette journée, créée il y a 10 ans lorsque j'étais Directeur général de l'enseignement scolaire, permet dans tous les établissements de France, de promouvoir le travail des associations et des fédérations sportives scolaires auprès des élèves, des équipes éducatives, des parents d'élèves et du monde sportif local. Dans les écoles, collèges et lycées de France, des manifestations sportives et ludiques (démonstrations, cross, tournois, rencontres ou compétitions) réunissent les élèves volontaires ou désireux de pratiquer une ou plusieurs activités sportives au sein de l'association sportive (AS) de leur école ou de leur établissement. Souvent, les professeurs et les parents prennent part à cette journée. Ce sont près de 2,8 millions d'élèves qui sont licenciés dans une fédération sportive scolaire. Dans la perspective de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 il est important de continuer de développer les valeurs de l'olympisme dans les établissements : excellence, esprit d'équipe et les valeurs du sport en général comme le goût de l'effort, la persévérance, la volonté de progresser, le respect des autres et de soi. Cette mobilisation pour le sport et pour les valeurs qu'il véhicule a pour objectif de favoriser la réussite de tous les élèves ainsi que des futurs champions français de 2024.

Lors de cette journée, vous avez évoqué la mise en place d'un parcours éducatif et sportif destiné aux élèves. En quoi ce parcours va-t-il consister ?

Nous allons en effet entamer une réflexion avec la ministre des Sports pour faire émerger un « Parcours éducatif et sportif » de l'élève. L'objectif étant que les différents acteurs, élèves, enseignants, mais aussi associations sportives scolaires et clubs sportifs partagent la même conception des différents temps de pratique sportive de l'enfant, à l'école et hors l'école ; et de ce fait, qu'ils travaillent ensemble pour garantir continuité et complémentarité des pratiques sportives sur ces différents temps. Nous devons travailler ensemble pour définir ce que doit être une pratique sportive complète, dans toutes ses dimensions, y compris celle de l'engagement citoyen, tout au long de la scolarité de l'élève.

Le sport aurait-il donc besoin d'être valorisé ? Est-il historiquement le parent pauvre des matières enseignées en milieu scolaire ?

L'éducation physique et sportive n'est pas le parent pauvre des matières enseignées. C'est une discipline qui contribue à part entière à l'apprentissage de l'esprit d'équipe, au goût de la coopération, au respect des règles, comme à l'estime de soi et des autres. Elle participe aussi à l'hygiène de vie. De plus, le dépassement de soi, inhérent à la pratique sportive, permet de susciter chez les élèves le goût de l'effort qui est indispensable à la réussite de tout parcours scolaire. Il faut rappeler que les objectifs de l'éducation physique et sportive sont inscrits dans le code de l'éducation : l'éducation physique et sportive et le sport scolaire contribuent à la lutte contre l'échec scolaire, à l'éducation à la santé, à la citoyenneté et à la réduction des inégalités sociales et culturelles. Le sport scolaire participe également à la complémentarité avec les pratiques périscolaires et extrascolaires. Il fait donc pleinement partie de l'acquisition des apprentissages fondamentaux, à tous les niveaux scolaires.

Bientôt un « schéma d'accès à la haute performance »

L'EPS fait partie du tronc commun de la réforme du bac. Un élève bon en sport pourra-t-il prochainement bénéficier de plus de débouchés après son bac ?

On ne peut garantir aux élèves sportifs plus de débouchés après le bac, mais on peut aménager le parcours scolaire de l'élève sportif pour l'aider à mener de front études et carrière sportive. Très prochainement, sera institué dans chaque académie un « schéma d'accès à la haute performance », dispositif destiné aux élèves détectés ayant les capacités et le souhait d'intégrer les programmes d'accès au haut niveau. J'ai de même encouragé la création d'une filière de formation aux métiers du sport. Ainsi, une mention complémentaire « Animation et Gestion de projet dans le secteur sportif » a été créée pour les bacheliers de la voie professionnelle, premier palier vers l'obtention du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP-JEPS).

Quel rôle le Service Civique doit-il jouer dans cette valorisation du sport comme débouché professionnel ?

Le service civique est un engagement volontaire pour des missions d'intérêt général reconnues prioritaires pour la Nation. Le service civique peut donc ponctuellement permettre de faire découvrir le monde du sport et devenir un débouché professionnel pour certains jeunes, mais il permet en premier lieu de renforcer les liens entre le monde de l'éducation et celui du sport, et développer les activités physiques et sportives dans les établissements scolaires.

Le nombre d'heures d'EPS obligatoires à l'école, au collège et au lycée va-t-il changer dans les mois ou années à venir ?

Il n'est pas prévu que le nombre d'heures obligatoires d'EPS soit modifié prochainement. À l'école, le volume annuel d'EPS est de 108h, ce qui représente 3h par semaine. Alerté par différents rapports de l'Inspection générale et de la Cour des comptes sur les difficultés rencontrées dans les écoles (manque d'installations sportives, manque de formation en EPS, etc.) pour assurer pleinement cet enseignement, l'objectif affiché est de faire en sorte que tous les élèves du primaire bénéficient d'une EPS de qualité d'au moins 3h par semaine à l'horizon 2024. Pour le collège, l'EPS tient une place importante dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture évalué à chaque fin de cycle et participe, comme tous les enseignements obligatoires, à l'évaluation des niveaux de maîtrise de ce socle pour l'obtention du diplôme national du brevet (DNB). Au lycée, le volume horaire est de 2h sur chaque niveau de classe. Il n'y a pas lieu de revenir sur ces volumes horaires.

Quel premier bilan tirez-vous du projet « Confiance et sport », expérimentant le sport à l'école sur une demi-journée ? Si l'expérience est un succès, doit-on s'attendre à une refonte du modèle de l'enseignement du sport en France ?

Il est encore trop tôt pour établir un bilan définitif de ce dispositif, mais une enquête va être lancée auprès des écoles et établissements participant à cette expérimentation. Un premier panel de 91 écoles primaires et de 27 collèges est engagé dans le dispositif et sera accompagné par les référents académiques en charge du suivi de cette expérimentation.

« Il n'est pas prévu que le nombre d'heures obligatoires d'EPS soit modifié »

Le modèle allemand, avec la pratique sportive sur une demi-journée, est-il justement celui à suivre ?

Observer les modèles étrangers peut être inspirant, mais les spécificités de chaque pays rendent difficile la transposition. Le système scolaire allemand, souvent cité en modèle comme étant particulièrement respectueux du rythme de l'enfant, est remis en question en Allemagne même.

Le choc de l'étude Pisa à laquelle participait l'Allemagne pour la première fois en 2000 et publiée fin 2001, est largement responsable de cette remise en question. L'étude met en avant une forte corrélation entre origines sociales et résultats scolaires : nulle part ailleurs qu'en Allemagne le système scolaire ne pérennise à ce point les inégalités des chances et nulle part ailleurs l'ascenseur social ne fonctionne aussi mal. L'école allemande oriente trop tôt les enfants faibles et ne les prend pas assez longtemps en charge dans la journée pour combler les déficits. Aujourd'hui, 6 400 des 42 000 écoles que compte le pays reçoivent les élèves à temps plein.

Le sport à l'école évolue, mais qu'en est-il des enseignants d'EPS ? Doivent-ils, eux aussi, être amenés à évoluer ?

Le sport évolue en effet et nous avons à cœur d'accompagner les professeurs dans ces évolutions. Une importante réflexion est actuellement menée autour de la formation des professeurs, avec la création des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE). Pour les professeurs des écoles, il convient de donner une place plus importante à l'enseignement de l'EPS si nous voulons les aider à assurer pleinement cet enseignement avec leurs élèves. Pour le second degré, la qualité de la formation des professeurs EPS est unanimement reconnue. L'évolution souhaitée à l'horizon 2024 est de voir croître les passerelles entre le monde scolaire et le monde sportif, l'école et les clubs locaux pour un réel développement de la pratique sportive des jeunes.

En septembre, la Cour des comptes dévoilait un rapport très critique envers le sport scolaire, le qualifiant de « réalité mal appréhendée ». La Cour des comptes est-elle dans le vrai ?

La Cour s'est montrée critique envers le sport scolaire. Ce constat est sévère. En dépit d'un maillage territorial inégal, les chiffres d'adhésion à l'UNSS sont en constante augmentation ces dernières années. Les spécificités de l'organisation du sport scolaire (USEP 1er degré et UNSS 2nd degré) ont un caractère historique auquel tous les acteurs sont attachés. Peut-être pourrait-on améliorer l'articulation entre les deux structures ? En tout état de cause, le ministère doit travailler sur un meilleur continuum notamment via la mise en œuvre du parcours de l'élève sportif.

Aujourd'hui, des fédérations sportives scolaires existent. Mais quel doit être le rôle des fédérations sportives délégataires concernant le sport scolaire ?

En effet, aujourd'hui en complément de l'enseignement obligatoire de l'EPS, le sport scolaire permet aux élèves volontaires (2,8 millions d'élèves licenciés à l'USEP, ou l'UNSS, ou l'UGSEL) de pratiquer davantage d'activités sportives, de prendre part à des rencontres ou des compétitions, enfin de s'investir dans la vie associative sportive en devenant Jeunes Officiels

(juge, arbitre, organisateur, reporter, etc.). Les fédérations sportives délégataires travaillent de manière rapprochée avec les fédérations du sport scolaire. Ainsi de nombreuses actions éducatives sont menées dans telles ou telles activités sportives, des rencontres et des compétitions sportives sont coorganisées, des ressources pédagogiques sont élaborées pour mieux appréhender l'apprentissage et l'enseignement des activités. C'est tout l'intérêt de la trentaine de conventions signées avec les fédérations sportives, à l'instar des 12 conventions renouvelées lors de la Journée nationale du sport scolaire du 25 septembre 2019.

« L'élève doit chercher à mobiliser au mieux ses capacités »

En matière de sport, l'école est-elle vraiment formatrice de l'élite de demain ?

Le modèle français du sport de haut niveau prend en compte les valeurs essentielles de respect de l'individu, de respect de l'intégrité physique et morale, de respect de l'éthique, de la formation et du devenir professionnel des sportifs de haut niveau. C'est donc une forme d' « élite de demain » à qui nous avons à cœur de transmettre les valeurs fondamentales du sport, en proposant notamment des aménagements de scolarité et d'examen pour les jeunes sportifs inscrits sur les listes de haut niveau.

Quel doit être le but de la pratique du sport à l'école ? La notion de performance a-t-elle sa place ?

La notion de performance est importante parce que l'élève, à titre individuel, doit chercher à mobiliser au mieux ses capacités pour réaliser la meilleure performance possible. Mais l'EPS à l'école concourt surtout à l'épanouissement de chaque élève qui peut enrichir ses expériences et ses compétences par la pratique physique, sportive et artistique. Elle contribue également à développer une culture de l'activité physique régulière.

En parlant d'élite, quel est le rôle de l'Éducation nationale en vue des Jeux olympiques et paralympiques 2024 ?

La pratique du sport à l'école forme de futurs adultes soucieux de leur accomplissement personnel, mais aussi de futurs citoyens. Elle confronte chaque élève aux règles nécessaires à l'acquisition d'un savoir vivre ensemble respectueux des valeurs de la République qui comprend : le respect d'autrui, les valeurs de loyauté, d'effort collectivement partagé. Elle assure en outre l'inclusion dans la classe des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. Ces notions de dépassement de soi, lié à l'épanouissement de chacun et au respect de l'autre, sont nos mots d'ordre en vue des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

L'Agence nationale du sport a été lancée cette année. En quoi est-elle utile au travail de l'Éducation nationale sur le sport ?

La création de l'Agence nationale du sport (ANS) est née d'une ambition commune pour une plus grande efficacité collective, avec une gouvernance partagée (État, collectivités territoriales, mouvement sportif, monde économique). Sa mission est double : renforcer la performance sportive de haut niveau olympique et paralympique et accompagner le développement des pratiques sportives sur les territoires. Le ministère est membre de l'Assemblée générale de l'ANS, en tant que représentant de l'État. Comme l'a rappelé la Cour des comptes dans son rapport public thématique de septembre 2019 « L'école et le sport : une ambition à concrétiser », l'éducation nationale est le principal contributeur du sport pour tous, avec plus de 4 Mds€ de budget alloué. De plus, compte tenu de la restructuration amorcée des services déconcentrés de l'État qui prévoit que les services territoriaux chargés des sports devraient être intégrés dans les rectorats (circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019), une place plus importante devrait être faite très rapidement au MENJ. L'ANS doit permettre de mieux structurer les responsabilités, de mettre en place des relais constants et opérationnels entre l'école et le mouvement sportif, enfin de prendre en charge l'épineux dossier des équipements sportifs (recensement des insuffisances, harmonisation et rationalisation des créations, etc.)

Le sport scolaire du premier degré en développement

Que ce soit concernant les activités périscolaires ou la mise à disposition des infrastructures, attendez-vous plus des collectivités locales ?

C'est l'une des raisons de la création de l'Agence nationale du sport : elle doit permettre un travail partenarial resserré avec les collectivités territoriales tant au sujet des activités périscolaires (mise en place et animation), que sur les équipements sportifs (création, répartition et mise à disposition, entretien, etc.). Les collectivités territoriales mettent en effet des équipements sportifs à disposition des écoles et établissements scolaires, obligation légale qui leur incombe au titre de la répartition des compétences dans le domaine scolaire. Cependant, les équipements ne sont que très rarement incorporés à l'enceinte des établissements scolaires et voués en priorité à un usage scolaire, provoquant ainsi de nombreux déplacements et une diminution sensible du temps de pratique sportive des élèves. Il convient ensemble de développer des procédures pour optimiser et rationaliser la répartition des installations sportives auprès des écoles et établissements scolaires.

Plus de créneaux pour les élèves, notamment après les heures de cours, sont-ils envisageables ?

Pour répondre aux attentes de l'ensemble des utilisateurs, les installations sportives sont, en dehors des horaires scolaires, réparties entre les différents clubs et associations locales qui en font la demande. Les collectivités territoriales, et le plus souvent les municipalités qui gèrent majoritairement les équipements sportifs, permettent aux jeunes licenciés dans ces structures sportives comme aux adultes licenciés de pratiquer à leur tour.

Nous sommes déjà à mi-quinquennat. Que prévoyez-vous de développer et de changer concernant le sport scolaire dans les deux ans et demi à venir ?

Le sport scolaire est dynamique, et la Journée nationale du sport scolaire l'a encore démontré. Je souhaite qu'il se développe encore, notamment dans le premier degré. J'ai renouvelé le 1^{er} juillet 2019 le partenariat du ministère avec l'USEP et la Ligue de l'enseignement pour affirmer, dans le contexte de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, la nécessité de développer le sport scolaire du premier degré. J'ai de plus mobilisé les recteurs d'académie et les IA-DASEN pour : dynamiser le sport scolaire du premier degré avec, en fonction des besoins et des possibilités, la nomination d'un chargé de mission ; renforcer l'animation sportive dans le premier degré en lien avec l'USEP ; développer enfin la formation en EPS en direction des directeurs d'école et des enseignants.

Comment voyez-vous le sport scolaire dans dix ans ?

Nous voulons que le sport scolaire puisse continuer de se développer, au service du bien-être, de l'épanouissement physique et la santé de tous les élèves et au service de la transmission des valeurs que véhicule cette activité : l'excellence, l'esprit d'équipe, le dépassement de soi, le respect d'autrui et l'accueil de tous.

Par Olivier Navarranne